

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
de MONTMAIN du 03 avril 2015

Convocation du 24 mars 2015

Etaient Présents : DECHAUD Martine, SAGRANGE Bernard, TRULLARD Samuel, CHIFFOT Véronique, VADOT Franck, POLLIARD Dominique, PEREZ Valérie, FAIVRE Jean-François, CHAVATTE Sophie, ROCHE Philippe, WITTIG Bernadette,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2015 à l'unanimité

Délibération 1 : Approbation du compte administratif 2014

Sous la présidence de Mme WITTIG Bernadette, Mme DECHAUD Martine ayant quitté la salle, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>			
Dépenses		Recettes	
Prévus :	46 693,00	Prévus :	46 693,00
Réalisé :	15 116,37	Réalisé :	18 110,75
Reste à réaliser :	1 000,00	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses		Recettes	
Prévus :	129 685,00	Prévus :	129 685,00
Réalisé :	75 406,77	Réalisé :	144 477,84
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **2 994,38**

Fonctionnement : **69 071,07**

Résultat global **72 065,45**

Délibération 2 : Approbation du compte de gestion 2014

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire vise le compte de gestion et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion 2014 est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2014 du receveur de Seurre, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 3 : Vote des taux d'imposition 2015

Considérant que les taux des taxes locales sont déjà relativement élevés sur la commune.

Considérant que les bases d'imposition ont d'ores et déjà été revalorisées par l'Etat.

Mme le Maire propose le maintien des taux d'imposition aux taux de 2014 (inchangés depuis 2007)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des trois taxes locales en 2015.

Les taux resteront donc les suivants :

Taxe d'habitation : 7.81 %

Taxe foncière sur le bâti : 14.62 %

Taxe foncière sur le non bâti : 45.47 %

Délibération 4 : vote des subventions 2015

Mme le Maire rappelle qu'en 2014 la commune avait versé une subvention de 380 € à la Coopérative Scolaire soit 10 € par élève, pour les années scolaires 2012/2013 et 2013/2014.

Une subvention de 50 € avait été versée à Alcyon le Tremplin.

Après en avoir délibéré et par 10 voix pour et une contre, le Conseil Municipal décide d'attribuer 10 € par élève à la Coopérative scolaire pour l'année scolaire 2014/2015 et à l'unanimité d'attribuer 50 € à une association du territoire restant à définir.

Délibération 5 : vote du budget 2015

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses : 83 959,00	Dépenses : 157 491,00
Recettes : 84 959,00	Recettes : 157 491,00
Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses : 84 959,00 (dont 1 000,00 de RAR)	Dépenses : 157 491,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 84 959,00 (dont 0,00 de RAR)	Recettes : 157 491,00 (dont 0,00 de RAR)

Délibération 6 : Affouages 2016

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

demande l'inscription à l'état d'assiette 2016 des coupes réglées suivantes : Parcelles 3-4 et 6, décide de leurs destinations :

- la vente par les soins de l'ONF des coupe n°3 et 6 en 2016

le taillis, les houpriers et les petites futaies sont réservés aux affouagistes.

Et

- la délivrance en 2015 des bois marqués dans la parcelle 4 aux affouagistes au prix de 5 € du stère.

Le Conseil Municipal accepte sur son territoire relevant du Régime Forestier, le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses de ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière, ainsi que ceux provenant de l'exploitation de la forêt limitrophe appartenant au CHU de Dijon

Mr Samuel TRULLARD, Philippe ROCHE et Jean-François FAIVRE sont désignés garants.

La commune demande le concours de l'ONF pour le lotissement de la coupe.

les délais d'exploitation dans les coupes affouagères sont fixés comme suit :

au 15/04/2016 pour l'abattage

au 15/09/2016 pour la vidange.

Faute pour les affouagiste d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (Loi du 4-12-1985).

Programme de travaux forestiers :

Mme le Maire donne lecture du programme de travaux proposé par l'ONF pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré souhaite obtenir de plus amples renseignements avant de décider du programme des travaux.

Questions diverses :

- SIVOS de Pouilly sur Saône : Mr VADOT expose que lors de la dernière réunion de SIVOS, il a été décidé à la majorité que le SIVOS reprendrait la gestion des NAP en direct pour l'année scolaire 2015/2016. La question de la mise en place d'une participation financière des parents a été reportée à une date ultérieure.

- Syndicat des Eaux : Mr ROCHE indique que le budget a été voté, il prévoit 1 million de travaux soit 4 à 5 km de remplacement de canalisation.

- Communauté de Communes : le budget a été voté, il prévoit la création d'une taxe additionnelle de 1,3 % sur le foncier bâti. Concernant la piscine communautaire, il n'y a toujours aucune certitude quand à son ouverture ou pas pour cette année. Une commission de travail a été créée pour étudier les projet de rénovation, et une somme de 50 000 € est prévue au budget pour de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

- Accessibilité Mairie : Mme le Maire rappelle que la commune doit établir pour le mois de septembre un programme de mise en accessibilité de ses locaux mairie. Elle indique qu'un agent de la MICA (service d'aide aux collectivités du Conseil Général) viendra le 21 avril à 15 h pour étudier les possibilités de mise aux normes.
- Repas républicain : Mme le Maire propose que soit organisé un repas républicain avec les Communes de Bagnot et Labergement les Seurre.
- Arbre tombé : Mme le Maire indique qu'un arbre est tombé, et propose que le bois soit laissé à disposition du CCAS pour un éventuel secours. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
- Bruit : Les conseillers demandent à ce que soit rappelé dans sur le compte rendu de conseil les horaires pour les activités bruyantes, et les horaires d'ouverture des déchetteries.
- Affaissement trottoir : Mr VADOT indique que le trottoir vers chez Mr LANDRY est abîmé.

La séance est levée à 22 h 45

DECHAUD Martine	PEREZ Valérie	TRULLARD Samuel
POLLIART Dominique	CHIFFOT Véronique	VADOT Franck
SAGRANGE Bernard	FAIVRE Jean-François	WITTIG Bernadette
CHAVATTE Sophie	ROCHE Philippe	